

Les dispositifs régionaux de soutien à la méthanisation en 2024

(Régions de France et Directions Régionales ADEME)

Les réseaux ADEME et Régions de France ont réalisé cet outil de référencement pour une meilleure visibilité nationale des outils et dispositifs de soutien au développement de la filière méthanisation.

Pour chaque territoire vous trouverez les informations utiles suivantes:

- Contacts clé Régions / ADEME / animateurs locaux
- Capacité du parc régional et nombre d'installation, à date,
- Les types d'études et investissements éligibles,
- Les principales conditions techniques de soutien,
- Les niveaux d'aide possibles,
- Les liens vers les appels à projets en cours le cas échéant.

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **91** en fonctionnement (1^{er} juillet 2023)

Zoom biométhane : **170 MWh** injecté en 2022 – **14** installations (Odré)

Collectif régional Partenaires : Région / ADEME / FEDER / FEADER
<https://methabfc.fr/>

Contacts Permanence téléphonique : 03 45 81 06 30 les lundi et jeudi après-midi
Toutes les questions : contact@methabfc.fr
ADEME : mathilde.bonnet@ademe.fr (instruction)
Région : marie pierre.sirugue@bourgognefranche.comte.fr (instruction)

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil *Prédiagnostic etc.*

- Marché d'animation Région co financé ADEME. 3 volets : 1/ base de données et extractions/synthèses 2/ site internet, webinaires, visites, événements 3/ point info
- Marché d'appui à la concertation pour les projets complexes

Soutien analyses d'opportunités et jours d'appuis aux conseils

Aides à la décision *Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...*

Études de faisabilité selon cahier des charges ADEME, AMO, concertation en début de projet, études complémentaires ...

Aides à l'investissement

ADEME + Région + FEDER ou FEADER
Les 3 partenaires disposent de critères complémentaires

Aides investissement 2024

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

Opérations éligibles :

- ⇒ Maîtres d'ouvrage : secteur concurrentiel (public ou privé)
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères

Éligibilité

Montage du projet	Etude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA	
Approvisionnement	Maîtrise 50% plan d'appro par les actionnaires dont 100% pour les CIVES, 0% cultures principale, 30% max CIVE du volume intrant et limité à 30% de la SAU, 0 irrigation, rayon d'appro 75 km biodéchets et 40 km autres matières	
Valorisation énergétique	Taux de valorisation > 50% en cogénération Débitmètres et compteurs	
Empreinte environnementale	Couverture. Épandage par pendillard ou enfouisseur. L'engagement d'une étude d'impact sur la microbiologie des sols. Bilan GES.	
Concertation	Preuve de concertation. Aide à la concertation en cas de besoin avérés	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI < 10%	TRB < 8 ans - plafond 600 k€ et complément fonds Europe
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI < 10%	TRB < 6 ans - plafond 600 k€ et complément fonds Europe
Chaudière IAA	15% de l'investissement	TRB < 8 ans
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **222** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **700 GWh** injecté en 2022 – **72** installations

Animation régionale	<p>Plan Biogaz (inter-région Bretagne, Pays de la Loire) https://aile.asso.fr/biogaz/ (+ AAMBretagne pour animation des projets agricoles)</p>  <p><u>Partenaires</u> : Région / ADEME / AILE</p>
Contacts	<p>AILE : Armelle DAMIANO armelle.damiano@aile.asso.fr Région : Guy CROUIGNEAU guy.crouigneau@bretagne.bzh ADEME : Marie-Emilie MOLLARET marie-emilie.mollaret@ademe.fr</p>

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.
 Se rapprocher d'AILE pour les 1ers conseils, les besoins en formation

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...
Etude de faisabilité: 80% d'aides- plafond 50 k€ de dépenses.
Aide au développement (étude détaillée GRDF et obligatoirement concertation / comm, AMO, étude juridique, étude agronomique, étude sols): 80% d'aides- plafond 100 k€ de dépenses

Aides à l'investissement
 Plus d'aides à l'investissement depuis 2022

Restreint à la microméthanisation (<30 m3/h de biogaz)
 (emmanuel.faiivre@bretagne.bzh)

Aides investissement 2023

Opérations éligibles : Projets de MICRO-METHANISATION

⇒ AAP de la région sera lancé courant 2023

⇒ Maitres d'ouvrage : xxx

⇒ Valorisation énergétique : Cogénération / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Voir AAP micro-méthanisation 2023	Voir AAP micro-méthanisation 2023	Voir AAP micro-méthanisation 2023
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Plus d'aide depuis 2022	Voir AAP 2023 quand il sera publié
Cogénération	Plus d'aide depuis 2022	
Chaudière IAA	Plus d'aide depuis 2022	
Station bioGNV	Non en 2023	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **68** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **390 GWh** injecté en 2022 – **34** installations

Collectif régional

Groupe de travail Biométhane dans le cadre de la COP Régionale : travaux sur les modalités d'animation et de soutien à la filière biométhane - lien en cours avec le projet d'AREC

Partenaires : Région / ADEME / GRDF / GRTgaz / Banques / Assurances / FNE / Energie Partagée / Chambre Régionale d'Agriculture / WWF / AAMF

Contacts

Région : Claire Guyonnet claire.guyonnet@centrevallde Loire.fr
ADEME : Céline.Meyniel@ademe.fr et Marie.Demont@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture et le réseau des Chambres d'Agriculture

Financement d'outils de communications et de formation / sensibilisation pour les collectivités (élus et techniciens)

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Financement via les dispositifs d'aide à la décision (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)

/

Aides à l'investissement

2024, instruction au fil de l'eau ADEME, Région et FEDER

Autres

Déconditionnement et hygiénisation biodéchets : fonds économie circulaire et déchets

Dispositif pour les projets d'ENR citoyen (1€ citoyen = 1€ Région) - non mobilisé pour le moment

Aides investissement 2024

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : public et privé
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères d'éligibilité

Evaluation

Avancement & montage	Etude de faisabilité réalisée, phase APD en cours, démarches réglementaires engagées, label QUALIMETHA, contrat achat biométhane signé
Approvisionnement	Maîtrise 60% plan d'appro, principe de proximité, 65% cultures (CIVE uniquement), aucune culture dédiée
Valorisation énergétique	Taux de valorisation >50% en cogénération Débitmètres et compteurs
Empreinte environnementale	Couverture post-digesteur, limitation volatilisation GES/NH3, Proscription de l'irrigation des CIVEs d'été
Autres	Preuve de concertation. Fonctionnement min 6550 h/an, tx valo E 55% Cogé, 80% chaudière injection et bioGNV
Financement	Démarches tiers-financeurs, 10% fonds propres ou QFP dont 5% porteurs de P

Niveau d'aide

ADEME

Région

Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Pilotage conjoint des aides à l'investissement avec niveau d'aide équivalent TRB 6 à 15 ans
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **296** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **1880 GWh** injectés en 2022 – **95** installations

Collectif régional

Région, DREAL, DRAAF, Agences de l'eau, SGAR, Chambres d'agriculture...

Partenaires : Région / ADEME / DREAL / DRAAF / Agences de l'Eau

Contacts

AERM : Delphine BERGER – AESN : Anne-Louise GUILMAIN

DRAAF : Arnaud PIZZI

DREAL : Maud BERGER

Région : Marion BEAUDOUIN / Thibaut FAIVRE

ADEME : Christelle LANCELOT / Eric SCHANG / Elisabeth SESMAT

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Le suivi des méthaniseurs est intégré dans le programme ACSE (air-climat-sol-énergie) avec les chambres d'agriculture

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Instruction par la Région dans le cadre du partenariat Climaxion

Aides à l'investissement

AAP régional

2023 : cofinancement possible via les fonds européens (FEDER et FEADER)

Autres

Aide station BioGNV par la Région

Aides investissement 2024

Opérations éligibles :

- ⇒ Maîtres d'ouvrage : entreprise, collectivité, syndicat, association...
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur
- ⇒ AAP 2023 : dépôt avant le 1er avril 2024

Critères 2022	Éligibilité	Évaluation
1- financement	Démarches tiers-financeurs, 10% fonds propres ou QFP	
2- avancement du projet	Récépissé dépôt PC ou ICPE	
3- approvisionnement et gestion des substrats	30% max cultures (dédiées + CIVE) 100% plan d'appro sécurisé 50 km max (100 km pour biodéchets) Aucun retournement prairies permanentes	50% plan d'appro maîtrisé 10 à 30% de biodéchets de collectivités 60% d'effluents d'élevage 30% max d'intrants orientés auparavant en compostage ou alimentation animale Si cultures dédiées : 50% min cultures BNI
4- gestion du digestat	Stockage du digestat de 8 mois minimum Engagement sur bonnes pratiques d'épandage	Stockage de digestat délocalisés Sécurisation 100% surfaces épandage
5- performance de valorisation énergétique	Taux de valo min : 55% cogénération, 75% injection / chaudière. 7 800 h/a, min en cogénération un fonctionnement minimum de la cogénération de 7 800 h/an	
6- empreinte territoriale	Démarche concertation / élus locaux, MOA captages d'eau et rive rains (financement possible via Climaxion)	Limitation GES/NH3 : couverture et gestion épandage. Développement avec BioGNV ou méthanation. Maintien emploi dans exploitations agricoles
7- engagements des porteurs de projet	Signature de la Charte pour le Développement de la méthanisation en Grand Est. Respect des bonnes pratiques, engagement dans formation méthanisation	
8- Montage projet	Label Qualiméthas®	
Niveau d'aide	ADEME 2023	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€/projet - TRI < 10%	Cofinancement FEDER ou FEADER
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI < 10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **185** installations en fonctionnement (1^{er} aout 2023)

Zoom biométhane : **1800 GWh** injecté en 2022 – **83** installations

Collectif régional	Partenaires : REGION / ADEME / GRDF / GRT GAZ / PREFECTURE / DREAL / DRAAF / CRA / CCI / POLENERGIE / SIECF / CERDD / FNE / MEL / CUA / EURAMETHA / GROUPAMA / IAR / SEM ENERGIES HDF / FDE62 / AES DANA / AGRIOPALE	
	Contacts	

Soutiens financiers

	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture	Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Financement via les dispositifs d'aide à la décision (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)	
Aides à l'investissement	instruction au fil de l'eau Mobilisation des fonds : ADEME et/ou FEDER https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655	
Autres	Financement via le fond ECD des installations de déconditionnement et d'hygiénisation	

Aides investissement 2023

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Montage du projet	Etude de faisabilité, label QUALIMETHA	
Qualité de l'approvisionnement	Maitrise 60% plan d'appro, 40% max CIVE	Priorités biodéchets du terr. et effl d'élevage
Valorisation énergétique	Taux de valo min : 50% cogénération, 75% injection / chaudière	Optimisation
Valorisation et pratiques agronomiques, Empreinte environnementale	Maitrise débouchés agro, enfouissement digestat (sols nus), limitation irrigation, engagement sur les bonnes pratiques agro environnementales	Impacts agro et enviro nnt
Concertation, exploitation, sécurité, démarches admin, financement	Signature charte régionale de concertation et de dialogue territorial 10% fonds propres ou quasi-fonds propres (ADEME), pré-accord bancaire obtenu	Concertation, financt particip.
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Cf. https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **61** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **578 GWh** injecté en 2022 – **47** installations

Collectif régional	 Le cercle francilien de la méthanisation	https://www.arec-idf.fr/prometha/
	Partenaires : Région / AREC / ADEME / DRIA AF / DRIEAT / GRDF / GRTGaz / Chambre d'agriculture IDF / Départements 77 et 91	
Contacts	Prométha : Theo.Klein@institutparisregion.fr Région: Foret_energie_biosources@iledefrance.fr ADEME : ademe.ile-de-france@ademe.fr	

Soutiens financiers

Animation / conseil
Prédiagnostique etc.

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Aides à l'investissement

Autres

ADEME

Région

Dispositif d'aide animation

Dispositif d'aide à la décision
(dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)

AAP commun ADEME / Région :
<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation>

Projets avec biodéchets ménagers =>
Fonds vert <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisation/>

Pas d'aide en fonctionnement

Aide à l'investissement
<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation-etudes>

Aides investissement 2024 – AAP METHA IDF

<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation>

Opérations éligibles :

- ⇒ Toutes sauf TMB, localisation de l'unité de production en Île-de-France
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Éligibilité	Évaluation
Montage du projet	Étude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA, consultation 3 constructeurs min.	
Qualité de l'approvisionnement	Maîtrise 50% plan d'appro, 10% max cultures énergétiques (ADEME), 50% max CIVE (ADEME)	Priorités aux biodéchets
Valorisation énergétique	Taux de valorisation minimum	Optimisation
Valorisation agronomique et pratiques agronomiques, Empreinte environnementale	Maîtrise débouchés agronomiques, enfouissement digestat (sols nus), limitation irrigation Couverture / réversibilité stockages	Impacts agronomiques et environnement
Concertation, exploitation, sécurité, démarches administratives, financement	Prise de contact élus locaux 5% fonds propres (ADEME), 10% quasi-fonds propres (ADEME)	Concertation, financ particip.

Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Plafonds : 30% des invts éligibles 1 à 1,5M€/TRI<10%
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **191** en fonctionnement (1^{er} janvier 2024)

Zoom biométhane : **820 GWh** injecté en 2022 – 50 installations

Collectif régional



Plan métha'Normandie :
<https://www.methanormandie.fr/>

Partenaires : Préfecture, ADEME, Région, Biomasse Normandie, Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, Syndicats d'énergie, DRAAF, DREAL, GRTgaz, GRDF, banques

Contacts

Région : Pierre-Edouard BAILLET :
pierreedouard.baillet@normandie.fr, 02 14 47 62 91
ADEME : Gauthier DESANGLOIS :
gauthier.desanglois@ademe.fr, 02 32 81 93 19

Soutiens financiers

ADEME
Statuts non agricoles

Région
Statuts agricoles

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

50%

50%

Aides à la décision
Etudes faisabilité, AMO, concertation, financement,

50%

Financement des études de faisabilité et études de raccordement réseau gaz à 50%

Aides à l'investissement

Au fil de l'eau

Autres

-

-

Aides investissement 2024

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur?cible=79®ion=39>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : collectivités, PE, ME, GE (sauf FEDER)
- ⇒ Valorisation : cogénération, injection et autoconsommation

Critères (Région)

Éligibilité (Région)

Evaluation

Concertation du projet

Charte Métha'Normandie signée

Intrants agricoles

Pas de baisse de surface de prairies permanentes ni d'intensification de l'élevage.

Sécurisation du gisement et rayond'approvisionnement

60% du pouvoir méthanogène entrant sécurisé au moment du dépôt. 90% du tonnage dans un rayon <40 km

Intégration paysagère

Plantations de haies pour favoriser l'intégration paysagère

Niveau d'aide

ADEME

Région

Injection

Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%

Cogénération

Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%

Chaudière IAA

15% de l'investissement

Station bioGNV

70% invtmt – plafond 300k€ aide – [lien internet](#)

Analyse éco
Aides totales
<15% invtmt (<10% si région seule)
<TRI 10%

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **128** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2024)

Zoom biométhane : **1 TWh** injectés en 2023 – **55** installations

Animation régionale

Dispositif d'animation régional porté par la chambre régionale d'agriculture et la FRCUMA
Objectifs : émergence et accompagnement de projets

Pilotes: Région / ADEME / GRDF
animation@methanaction.com



Contacts

Région : Florence Dostes, Clément Darré
(prenom.nom@nouvelle-aquitaine.fr)
ADEME : yoann.monget@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Se rapprocher des animateurs et conseillers MethaN-Action (conseil, étude opportunité, formation, etc...)

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Assistances à maîtrise d'ouvrage de 60% à 80% suivant taille d'entreprise

Financement des études de faisabilité et études de raccordement réseau gaz de 50% à 70% selon taille entreprise

Aides à l'investissement

Co-instruction au fil de l'eau REGION ou FEDER et ADEME : analyse économique, TRI < 10%

Autres

Unités d'hygiénisation et de déconditionnement (AAP 2024)

Valorisation du Bio-CO2 : faisabilité et investissement

Aides investissement 2024

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/soutien-la-methanisation?recherche=methanisation>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : Entreprises (PME, GE), collectivités
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères

Éligibilité

Montage projet

Être identifié auprès de MethaN-Action, avoir suivi une formation de base type "maîtriser mon projet" dispensée par MethaN-Action, avoir établi un diagnostic territorial et les modalités de communication/concertation

Gisement

Maîtrise de 60% en tonnage (LOI ou contrats) – rayon appro maximum recommandé de 40km et aucune culture dédiée (ADEME) Si +50% CIVE respects de critères de durabilité

Valorisation énergétique

Taux valo énergétique: 80% chaudière ou injection, 50% cogénération
Cogénération seulement éligible ADEME et FEDER

Process

Prestataires certifiés Qualimétha, Stockage de 18 mois pour les CIVE, couvertures des pré-fosses de stockage, torchère automatique et débitmètre biogaz obligatoires

Economie et financement

Temps de retour brut entre 5 et 15 ans sans sub., 10% de fonds propres ou quasi-fonds propres, pré-accord bancaire obtenu

Niveau d'aide

ADEME - REGION

Injection

Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ (ADEME) - projet - TRI<10%, DSCR 130%

Cogénération

Forfait 110€/MWh_{PCI} - plafond 250 k€/projet (ADEME) - TRI<10%

Chaudière IAA

15% de l'investissement (ADEME)

Station bioGNV à la ferme

70% invtmt – plafond 300k€ aide – [lien internet \(ADEME\)](#) - Au cas par cas côté Région

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **53** installations en fonctionnement hors ISDND hors STEU (1^{er} janvier 2024)

Zoom biométhane : **302 GWh** injecté en 2023 – **21** installations

Collectif régional	<p><u>Partenaires</u> : Région Occitanie / FEDER, GRDF, Terega, CRAO, DREAL, DRAAF, GIP Transition - relais AREC avec accompagnement et animation - Ad'Occ 3ème année du partenariat AREC Centre Régional</p> <p>Gaz Vert CRGV (pour 3 ans) : accompagnement des porteurs de projet, animation du sujet, capitalisation, création d'un événement annuel</p> <p>https://www.arec-occitanie.fr/centre-regional-gaz-verts-en-occitanie.html</p>	
	<p>Contacts</p> <p>CRGV : Philippe POUECH philippe.pouech@arec-occitanie.fr</p> <p>Région : Lionel BARTHE lionel.barthe@laregion.fr</p> <p>ADEME : Audrey MARTIEL PASSAMA audrey.martielpassama@ademe.fr</p>	

Soutiens financiers

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Aides à la décision
Etudes faisabilité, AMO, concertation, financement,

Aides à l'investissement

Autres

ADEME

Financement du CRGV (et CRAO)

« pack études » = aides à l'accompagnement au montage de projet

Projets avec biodéchets ménagers => fonds vert <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e4fa-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/>

Région

Financement du CRGV

Aide aux études
Aide communication / concertation

Co-financement fil de l'eau ADEME / Région Occitanie / FEDER

Aides investissement 2024 – au fil de l'eau

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

Opérations éligibles :

- ⇒ Conditions d'éligibilité et de financement CEF
- ⇒ Maitres d'ouvrage : CEF
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Général	Critères AAP national ADEME	Recommandation distance > 300 m
Approvisionnement	70% de maîtrise des intrants (internes ou contractualisés) 10% max cultures énergétiques dédiées 50% max d'apport CIVE 90% des intrants dans un rayon < 50 km	
Valorisation organique		Vigilance sur qualité digestat avant épandage
Financement	Participation 40% max pour fonds d'investissement privé. TRI projet > 0 sans subvention	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Calcul au cas par cas permettant d'atteindre un TRI après impôt de 8%
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide <u>AAP Stations de distribution de bioGNV agricole</u>	Pas de dispositif

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs au 01/01/24 :

1,8 TWh produits par 154 installations en fonctionnement
dont 0,87 TWh par l'injection

Collectif régional	Plan Biogaz (inter-région Bretagne, Pays de la Loire) https://aile.asso.fr/biogaz/ Collectifs départementaux : CoOpMétha44, CapMétha49, ENRA53, un comité technique dans le 72 <u>Partenaires</u> : Région / ADEME / Aile
Contacts	Plan Biogaz : Adeline HAUMONT (adeline.haumont@aile.asso.fr) Région : Thomas PLATT (thomas.platt@paysdelaloire.fr) ADEME : Jean-François BLOT (jean-francois.blot@ademe.fr)

Soutiens financiers

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Plan Biogaz - se rapprocher d'AILE pour les 1ers conseils
et besoins en formation

Aides à la décision
*Etudes faisabilité,
concertation, AMO...*

Assistances à maîtrise d'ouvrage
de 60% à 80% suivant taille
d'entreprise

Aides
à l'investissement

[Dispositif national de l'ADEME](#)

Région

-

-

Aides investissement 2024

Opérations éligibles :

⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV /
chaleur

Critères	Éligibilité
Général	Critères AAP national ADEME
Portage - Ancrage territorial	. Avoir rencontré élus, riverains et association environnementale
Intrants - Système agricole	. Taux de CIVE en cours de réflexion . Pas de culture irriguée (SRB) . Pas de création ou d'extension d'élevage intensif (SRB)
Niveau d'aide	ADEME
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%
Chaudière IAA	15% de l'investissement

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **19** installations en fonctionnement (31/01/2024)

Zoom biométhane : **300 GWh** injecté en 2022 - **6** installations

Collectif régional	https://methasynergie.fr/ 
	Partenaires : Région / ADEME / DREAL / Geres / GRDF / GRTgaz / Agence de l'Eau / Chambre Régionale d'Agriculture / IRA2E
Contacts	Métha'Synergie : contact@methasynergie.fr Région : Alix Roussaly : aroussaly@maregionsud.fr ADEME : Léa Diani : lea.diani@ademe.fr Agence de l'Eau :

Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Pré-diagnostic etc.</i>	Pré-diagnostic gratuit proposé par le Geres et GRDF	
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, AMO concertation, financement</i>	<u>Dispositif d'aide à la décision</u> dispositif ADEME National (sans spécificité régionale)	Aide aux études de faisabilité : 70% (organismes publics) et 50% (organismes privés) avec un plafond de 15 000 €
Aides à l'investissement	<u>Dispositif</u> ADEME national	<u>Dispositif</u> régional

Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds verts : Le Fonds vert en PACA DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (developpement-durable.gouv.fr) - Agence de l'Eau : possibilités d'aides sous forme d'avance remboursable, pour la méthanisation de boues de STEP
---------------	---

Aides investissement 2024 (Région & ADEME)

Opérations éligibles sur les liens suivants :

[Demande de subvention pour des projets de méthanisation - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur)
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

Critères (Région)	Eligibilité (Région)	
Montage du projet	Etude de faisabilité avec respect de la trame du cahier des charges Métha'Synergie : https://methasynergie.fr/boite-a-outils/outils-operationnels/#collapse3	
Qualité de l'approvisionnement	Plan d'appro garanti à 80% < 50 km pour 90 % des substrats	
Valorisation énergétique	Cogénération : démontrer volonté de maximiser la valorisation de la chaleur	
Valorisation agronomique	Plan d'épandage (préférentiellement < 30 km) ou compostage avec compost normalisé	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Jusqu'à 20% du coût total de l'unité de métha - plafond de 750 000€
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **142** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **0,369 TWh** injecté en 2022 – **43** installations

Collectif régional	Charte Ambitions Biogaz
	Partenaires : Région / ADEME / DREAL / DRAAF / GRDF / GRTGAZ / Chambres agriculture / BPIfrance/ AURAEE
Contacts	Région : Yann RENARD : yann.renard@auvergnerhonealpes.fr ADEME : Pierre LAURENT pierre.laurent@ademe.fr

Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Oui, convention d'animation avec AURAEE et les chambres d'agriculture	Démarche émergence (charte AB)
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Etudes territoriales Etudes faisabilité AMO Concertation	Dispositif Starter EnR
Aides à l'investissement	Oui	
Autres	Principales conditions d'aide : bioDéchets via Fonds vert	Financement Région sur projets agricoles uniquement

Aides investissement 2023

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
 - ⇒ Maîtres d'ouvrage : Entreprises (PME, GE), collectivités
 - ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur
- PS : Région uniquement sur la méthanisation agricole + FEDER toutes typologies (hors GE)

Critères	Eligibilité	Evaluation
Approvisionnement	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Cultures énergétiques	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Portage projet	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Financement	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Analyse du TRI
Efficacité énergétique	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Aide nouvelles unités : 10 % plafonnée à 500 K € cumulable autres aides publiques sauf FEDER dans limite de 20 %
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 300k€ aide – lien internet	Non 2023